ARRÊTÉ

ARRETE N°2024-AR-35

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret 2006-1691 ci-dessus,

Vu le Décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908, du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres du jury,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1ère classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1ère classe,

Vu l'arrêté n°2023-AR-63, du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 27 avril 2023 portant organisation de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe - session 2024, spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » ; « Restauration » ; « Espaces naturels, espaces verts » ; « Communication, spectacle ».

Vu l'arrêté n°2023-AR-122, du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 27 novembre 2023 fixant la liste des membres du jury à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe – session 2024, dans les spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » ; « Restauration » ; « Espaces naturels, espaces verts » et « Communication, spectacle ».

Vu l'arrêté n°2023-AR-123, du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 27 novembre 2023 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe - session 2024, dans les spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » ; « Restauration » ; « Espaces naturels, espaces verts » et « Communication, spectacle ».

Vu l'arrêté n°2023-AR-124, du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 27 novembre 2023 fixant les lieux de déroulement de l'épreuve écrite et la liste des intervenants désignés pour participer à la correction des copies de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe - session 2022, dans les spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » ; « Restauration » ; « Espaces naturels, espaces verts » et « Communication, spectacle ».

Vu l'arrêté 2024-AR-37,du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 15 avril 2024 fixant la liste des intervenants désignés pour participer aux épreuves pratiques d'admission, de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe - session 2024, dans les spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » ; « Restauration » ; « Espaces naturels, espaces verts » et « Communication, spectacle ».

Vu les délibérations du jury en date du 20 février 2024 fixant la liste des candidats non éliminés à l'issue de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe - session 2024, dans les spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » ; « Restauration » ; « Espaces naturels, espaces verts » et « Communication, spectacle ».

Vu les délibérations du jury en date du 18 avril 2024, fixant la liste des candidats admis à l'issue des épreuves écrite et pratiques de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe - session 2024, dans les spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » ; Restauration » ; « Espaces naturels, espaces verts » et « Communication, spectacle ».

ARRETE

Article 1er : La liste des candidats déclarés admis par les membres du jury à l'issue des épreuves écrite et pratique de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial Principal de 2ème classe – session 2024, dans les spécialités : « Restauration » ; « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » ; « Espaces naturels, espaces verts » et « Communication, spectacle » est arrêtée comme suit :

SPECIALITE RESTAURATION

ATINAULT Florian,
BERTIN Angeline,
DELAVIGNE Celine,
FRANÇOIS Adrien,
GOUEL Steven,
LELIÈVRE Elodie,
LEMAISTRE Aurelie,
MAROUARD Alisson,
MARTOUGIN Nadia,
MAUROUARD Antoine,
MENAGER Christopher,
MONTEIRO David,
NIAKATE Hawa,
PRETERIT Kenny,
SAVARY Laurence,
SY Mangniaw,
TROTEL Christelle,
TURPIN Julien,
VEYRIER Audrey.

SPECIALITE BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RESEAUX DIVERS

ALLAIN Emilien,
BACHELARD Nicolas,
BELLONCLE Julien,
BOUCHLAKA Allan,
BRASSE Sylviano,
BUHOT Romain,
CANTAIS Anthony,
CANU William,
CORDONNIER Andre,
CRESSON Benjamin,
DANIEL DIT ANDRIEU Alexis,
DEBRAY Stephane,
DELAMARE Rodolph,
DESCHAMPS Eric,
DUFOUR Guillaume,
DUFOUR Edouard,
DUVAL Mickael,
ELIOT Gaëlle,
ENAULT Denis,
FAUVEL Alain,
FILLASTRE Nolan,
GALLE Yohann,
GOUESMEL Yannick,
GUERNON Vincent,
HALLAY Gilles,
HARMAND Franck,
HAUGUEL Romain,
HAVARD Camille,
LEFEBVRE Nicolas,
LEFEVRE Eric,
LEREVEREND Guillaume,
LIMARE Yves,
MARTIN Matthieu,
MARTINS Mickael,
PASCOTTINI Bruno,
PESQUET Thomas,
SEQUEIRA MATEUS Tiago,
TORRENTS Guillaume,
ZAIKA Clement.

SPECIALITE ESPACES VERTS, ESPACES NATURELS

BURGNIES JULIEN,
CALAIS-DUBOCAGE BENJAMIN,
CARPENTIER ADRIEN,
COTTREZ THIBAUD,
FEC FRANÇOIS,
GASSER LAURENT,
GODARD JULIEN,
GOUBERT FABIEN,
GOURLAY PIERRE-LOUIS,
GRARD PIERRE,
GRATIGNI ARNAUD,
HANIN VINCENT,
HAY CEDRIC,
HEBERT JULIEN,
JOLLY MICKAEL,
LANOS JEAN-BAPTISTE,
LE GROSSEC FELIX,
LECOQ CHARLENE,
LEFEBVRE GAUTIER,
LEMAIRE JULIEN,
LEVILLAIN JONATHAN,
MARECHAL SAMUEL,
MOUAS LHOCINE,
NORTUR QUENTIN,
RENAUX KEVIN,
ROGERET TAYLOR,
TILLAUX CHARLELIE,
VARNIER TIFFANY,
VATINEL TONY.

SPECIALITE COMMUNICATION SPECTACLE

BASCHER VALERIE,
DUBOS HELENE,
GOPOIS STEPHANE,
MADEC VINCENT,
RAMAYE STEVEN,
SEGARD FREDERIC.

Article 2 : Monsieur le Directeur et Monsieur le Receveur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Isneauville, le - 7 MAI 2024

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal, sis 53, avenue Gustave Flaubert, à Rouen (76000), le Tribunal pouvant également être saisi via l'application informatique "*Télérecours Citoyens*" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,
Christophe BOUILLON

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
CENTRE DE GESTION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600027-20240507-2024-AR--35-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2024
Affichage : 14/05/2024
Pour l'autorité compétente par délégation